



Aude amont

L'ensemble des maires venus de l'Ariège, des P-O, de la haute vallée, du Limouxin, du Carcassonnais, étaient réunis pour élire le bureau et le président de la nouvelle structure intercommunale.

Une mégastructure pour prévenir les inondations



Une structure qui, sur l'ensemble du bassin-versant de l'Aude, aura en charge la protection des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Bien avant la nouvelle loi Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), le département s'est structuré très tôt, et cette nouvelle étape permet de passer de dix-neuf syndicats à cinq, sur l'ensemble de l'Aude. Aude amont, conforté et élargi, remplace donc les précédents syndicats, et Pierre Bardiès a été élu pour continuer sa mission sur cette tête de bassin qui s'étend des Pyrénées catalanes à Carcassonne.

Nettoyage sur plus de 350 km

Depuis 2004, 4 184 000 € ont été engagés pour des travaux de débroussaillage, évacuation de bois morts, nettoyage sur plus de 350 km linéaires de cours d'eau. D'autres opérations, telles que la réhabilitation des zones humides ou encore la restauration sédimentaire du fleuve, ont été lancées depuis 2016. Cette année, le syndicat poursuivra dans la même dynamique : des travaux sur le Carcassonnais et la haute vallée avec plus de 60 km de linéaire de cours d'eau restaurés, plus de 3 ha de zone humide seront réhabilités, plusieurs milliers de mètres cubes de sédiments mobilisés. L'ensemble de ces opérations a vocation à protéger les populations face au risque d'inondation et à améliorer la qualité des

écosystèmes aquatiques. Ces travaux ont été menés grâce à l'appui des financeurs comme l'Europe, l'Agence de l'eau, la région, le conseil départemental de l'Aude, le conseil départemental des Pyrénées-Orientales, l'État et EDF. Pour peu que ces financements puissent continuer, ce sont des milliers d'euros qui continueront à être investis pour la protection des biens et des personnes. Le président Pierre Bardiès confirmait : « Dans l'élan de ce que réalise le syndicat de rivière sur les cours d'eau de la haute vallée de l'Aude depuis quatorze ans, j'aurai l'honneur de mener à bien les actions programmées pour cette année et celles qui viennent. Il est important de poursuivre ensemble l'effort et le travail réalisés avec les entreprises dans la transparence et selon nos possibilités financières ».

Avec l'application de la compétence Gemapi, ce sont désormais les communautés de communes qui adhèrent au syndicat.

Au travers de sept structures, 155 communes du bassin-versant du fleuve Aude sont représentées pour environ 1 500 km de cours d'eau. Trois départements sont également concernés : celui de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales, d'où proviennent les sources de l'Aude.

F. P.

Les établissements intercommunaux d'Aude amont (EPCI) adhérant au SMAH HVA : communauté d'agglomération de Carcassonne, communauté de communes du Limouxin, communauté de communes Piège-Lauragais-Malepère, communauté de communes région lézignanaise Corbières et Minervois, communauté de communes des Pyrénées audoises, communauté de communes de la Haute-Ariège, communauté de communes Pyrénées catalanes.